RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BPCOMPTA
CABINET
D'EXPERTISE
COMPTABLE
ET D'AUDIT

Rapport du Commissaire à la Transformation

de la SCCV 19 RUE ISSY en Société par Actions Simplifiée

87, rue de Roubaix - 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 70 17 63 - Fax : 03 20 70 82 35
SAS au capital de 4550 euros - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région de Lille
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Douai - R.C.S.Tourcoing B 485 367 510 - APE 6920Z

SCCV 19 RUE ISSY
Société civile de construction vente
au capital de 1 000 euros
23 rue Marceau
92 130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SCCV 19 RUE ISSY EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur les montants des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.
Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à [redacted] le 06 octobre 2026
BP COMPTA SAS représentée par Philippe BRUGGEMAN
Commissaire à la transformation

